

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### MACRO ALLOCATION DYNAMIQUE

Part « IC » : FR0013066370  
 Cet OPCVM est géré par KIRAO

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de cet OPCVM est d'offrir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice composite : 50% de l'€ster capitalisé + 50% de l'indice CAC 40 net total return.

Le fonds est géré selon une approche flexible. Il s'appuie sur une analyse macroéconomique qui en dicte les investissements. Le portefeuille est investi sur toutes classes d'actifs (actions, taux), tous secteurs et toutes zones géographiques. Il est investi prioritairement à travers des OPCVM mais peut l'être en direct.

L'exposition aux risques actions et taux est comprise entre 0 et 110% compte tenu des possibles opérations d'emprunt d'espèces. Le fonds peut intervenir sur des petites et moyennes capitalisations et l'exposition du fonds aux marchés Euronext Growth et Euronext Access e n'excède pas 10%. Le fonds est investi sur les produits de taux sans contrainte géographique ni d'émetteur. Les obligations à haut rendement selon l'analyse de la société de gestion ne dépassent pas 25% du portefeuille. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.

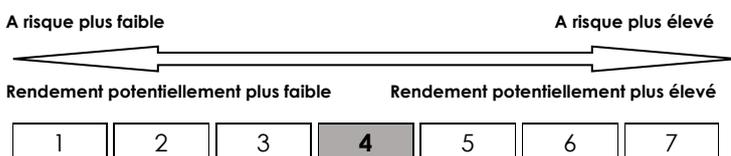
Le fonds peut être exposé jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM combinant plusieurs classes d'actifs de droit français ou de droit étranger et jusqu'à 30% en FIA de droit français, contenant éventuellement des véhicules de titrisation (produits structurés de type ABS, MBS) – à hauteur maximum de 50%-. Le processus d'investissement résulte d'une analyse macroéconomique dite « top down » qui consiste à identifier les cycles économiques et financiers puis à détecter à quelle phase du cycle l'investisseur se situe. 4 cycles de marché sont jugés pertinents : le cycle de liquidité, d'abord et avant tout, puis le cycle de croissance, celui du partage de la valeur ajoutée et le cycle d'inclinaison/aversion au risque. Cette analyse détermine le degré d'exposition à chaque classe d'actifs ainsi que leur contenu.

Le fonds se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés pour couvrir le portefeuille dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC). Les demandes sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

#### Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [ 4 ] :

L'indicateur, qui synthétise le risque et le rendement, de niveau 4, est le reflet de l'exposition du fonds aux marchés des actions.

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de liquidité** : Le FCP peut être investi dans des OPCVM ou actions de petites capitalisations dont les volumes négociés peuvent être faibles, ce qui peut induire des décalages de cours importants. Il peut en résulter une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de crédit** : Le risque de crédit représente le risque de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui provoquerait une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants (*)	2.23%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % TTC maximum de la performance annuelle nette de frais de gestion fixes du FCP au-delà de l'indice composite : 50% de l'Éster capitalisé +50% du CAC 40 net total return, selon la méthode indiquée même si cette performance est négative. 1.31% au titre du dernier exercice

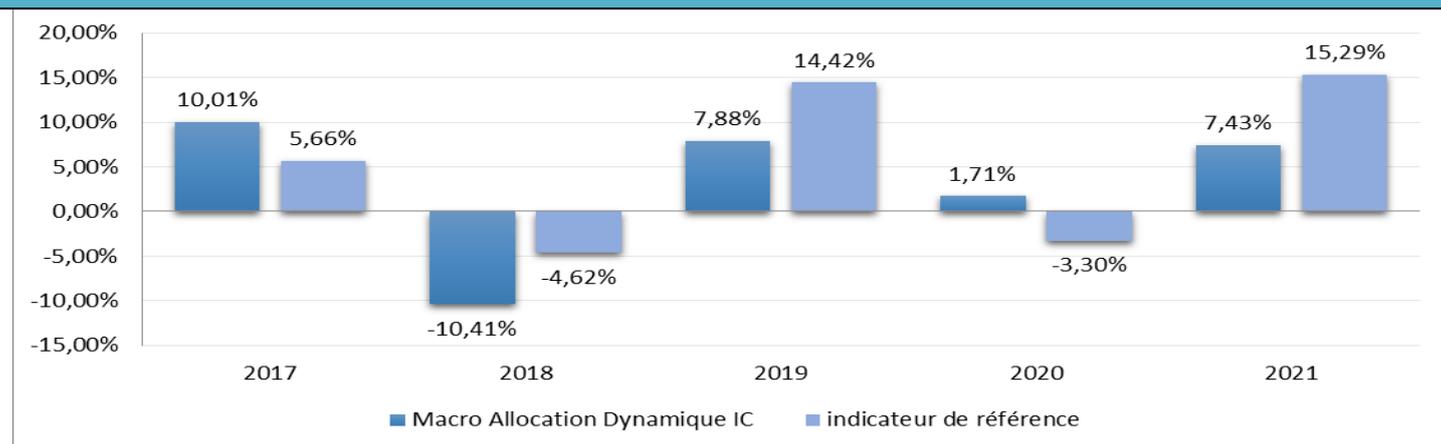
(\*) Le pourcentage communiqué intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM. Il n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2022.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.kirao.fr](http://www.kirao.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation ainsi que les frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM et celle de l'indicateur de référence seront calculées coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

**Date de création de la part de cet OPCVM :** 07/12/2015

**Devise sur les performances affichées :** Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de KIRAO - 86 Rue de Lille 75007 Paris - Tél : 01.85.76.08.04 ou sur le site : [www.kirao.fr](http://www.kirao.fr)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de la société de gestion KIRAO ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

KIRAO est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/07/2022.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de la société, rubrique *Informations complémentaires*.